

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

<b>1</b>		<b>NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION</b>		<b>VÉTÉRINAIRE</b>											
Nature de l'activité (1)		211 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET		si exercice en société (2) AV										Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK					d'après les règles «créances-dettes» AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV <input checked="" type="checkbox"/>		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
<b>2</b>															
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA	293 646	100,91 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB	34	0,01 %	
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés [.....]) ③.....										AC	2 619	0,90 %	
	4	Montant net des recettes ..... [ Recettes moyennes par salarié : 122 266 € ]										AD	290 993	100,00%	
	5	Produits financiers ④.....										AE	292	0,10 %	
	6	Gains divers ⑤.....										AF	3 845	1,32 %	
	7	<b>TOTAL (lignes 4 à 6).....</b>										AG	295 129	101,42 %	
<b>3</b>															
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....										BA	94 093	32,34 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦... [Nb moyen de salariés : 2,38]..										BB	28 838	9,91 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BC	22 096	7,59 %
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée.....										BD		
	12		Contribution économique territoriale.....										JY	766	0,26 %
	13		Autres impôts.....										BS	2351	0,81 %
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BV	5 135	1,76 %	
	15	Loyer et charges locatives.....										BF	13 410	4,61 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨....										BW			
	17	Entretien et réparations.....											2 637	0,91 %	
18	Personnel intérimaire.....											369	0,13 %		
P R O F E S S I O N N E L L E S	19	Petit outillage ⑩.....											2 350	0,81 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....											1 535	0,53 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....											4 142	1,42 %	
	22	Primes d'assurances.....											1 693	0,58 %	
	23	Frais de véhicules ⑫.....											7 603	2,61 %	
		(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> ).....													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...).....											956	0,33 %	
	25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 17 303 dont facultatives BU 3 865													
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....											1 049	0,36 %	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....											3 492	1,20 %	
28	Frais d'actes et de contentieux.....											273	0,09 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles..... BY											1 033	0,35 %		
30	Autres frais divers de gestion.....											2 853	0,98 %		
31	Frais financiers ⑭.....										BN	1 393	0,48 %		
32	Pertes diverses ⑮.....										BP	73	0,03 %		
33	<b>TOTAL (lignes 8 à 32).....</b>										BR	222 957	76,62 %		

2035 moyenne, en Euros, des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

**COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL**

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

VÉTÉRINAIRE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

211 Adhérents

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....					CA	72 172	24,80 %
	35	Plus-values à court terme <sup>16</sup> .....					CB	186	0,06 %	
	36	Divers à réintégrer <sup>17</sup> .....					CC	1 261	0,43 %	
	37	Bénéfice Ste civile de moyens <sup>18</sup> .....					CD			
	38	<b>TOTAL (lignes 34 à 37)</b> .....					CE	73 620	25,30 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....					CF			
	40	Frais d'établissement <sup>19</sup> .....					CG			
	41	Dotation aux amortissements <sup>20</sup> .....					CH	5 714	1,96 %	
	42	Moins-values à court terme .....					CK	114	0,04 %	
	Divers à déduire	43	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »		CS	202	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE		AX	
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW	461	dont abondement sur l'épargne salariale		CT	398
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »		CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »		CO	
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »		CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »		CQ	
	44	Déficits Ste civile de moyens <sup>18</sup> .....					CM			
45	<b>TOTAL (lignes 39 à 44)</b> .....					CN	7 000	2,41 %		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....					CP	66 619	22,89 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	57 149	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	26 786	
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires récroqués :					CZ	533	
6	Contribution économique territoriale <sup>23</sup>		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <sup>B</sup> et <sup>12</sup></b> (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			20 360				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →										
<b>Total <sup>A</sup></b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total <sup>B</sup></b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>	<b>B</b>		